Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



### **Bande adhesive Anti-Mouches**

Date d'émission: 25.05.2021 Date de révision: 09.08.2021 Page: 1/8

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit:

#### **Bande adhesive Anti-Mouches**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principal: Bande adhésive anti-mouches. A utiliser à l'intérieur des locaux

Utilisations déconseillées: Non spécifiés.

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Euroimpex Polska Sp. z o.o.

05-530 Góra Kalwaria, Karolina 58, Pologne

+48 22 262-86-46

office@eipolska.pl

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: 112

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008

Mention d'avertissement ---

Pictogramme ---

Mentions de danger

---

# Conseils de prudence

General

**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**P102** Gardez hors des enfants.

Prévention

---

Intervention

---

Stockage

---

Élimination

---

# 2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



### **Bande adhesive Anti-Mouches**

Date d'émission: 25.05.2021 Date de révision: 09.08.2021 Page: 2/8

du Règlement REACH.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **3.1.** Substances – Non applicable

### 3.2. Mélanges

**Nature chimique:** Le produit sous forme d'une bande de papier, recouverte d'une couche de colle avec un agent d'aromatisation alimentaire, enroulée dans une douille en papier.

Le produit ne contient pas de composants classés comme dangereux en quantités nécessaires à mentionner dans la fiche de données de sécurité.

Nom	Identificateur de produit	Classification 1272/200	08 (CE)	%

#### Remarques

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

### Inhalation

Aucun effet négatif pour la santé n'est attendu. Si nécessaire, consulter un médecin.

#### Ingestion

L'exposition par cette voie en général n'existe pas. Si nécessaire, consulter un médecin.

## Contact avec les yeux

Laver les yeux contaminés avec de l'eau tiède pendant 10 à 15 minutes, les paupières largement ouvertes. De temps en temps, mettre la paupière supérieure sur la paupière inférieure.

Si nécessaire, consulter un médecin.

# Contact avec la peau

Nettoyer la peau contaminée, rincer abondamment à l'eau puis à l'eau au savon doux.

Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

Des moyens doivent être disponibles sur le lieu de travail pour une assistance pré-médicale.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

### Agents d'extinction appropriés

mousse d'extinction, dioxyde de carbone CO2, poudres d'extinction, eau dispersée Adapter les moyens d'extinction appropriés pour éteindre les incendies à proximité.

### Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau compactes à la surface d'un produit en combustion.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

### Produits de combustion

Des produits toxiques de décomposition thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone sont produits lors de la combustion. Eviter d'inhaler des produits de combustion, car ils peuvent constituer un danger pour la

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



### **Bande adhesive Anti-Mouches**

Date d'émission: 25.05.2021 Date de révision: 09.08.2021 Page: 3/8

santé.

### Mélanges explosifs

Pas de données

# 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des moyens standard pour éteindre les incendies chimiques.

Les récipients exposés à une haute température doivent être refroidis avec de l'eau, et, si possible, enlevés de la zone de danger.

Utiliser de l'eau pour faire tomber les vapeurs.

#### Équipement de protection des pompiers

Équipement de protection complet.

Appareils respiratoires.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prévoir une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection approprié. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection personnelle.

En cas de rejet d'une plus grande quantité de mélange, avertir les utilisateurs et ordonner aux tierces personnes de quitter la zone contaminée.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas permettre de polluer l'environnement.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de contamination grave d'un cours d'eau, d'un réseau d'égouts ou du sol, en avises les autorités administratives et de contrôle compétentes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirer toutes les sources d'ignition potentielles.

Protéger les emballages endommagés.

Ventiler la zone touchée et éviter d'inhaler les vapeurs.

Ramasser le produit dispersé mécaniquement.

Placer la masse collectée dans un conteneur de remplacement et envoyer pour élimination conformément aux réglementations locales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Recommandations pour la manipulation du mélange

Suivre de bonnes pratiques d'hygiène personnelle et de sécurité.

Prévoir une ventilation efficace.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter d'inhaler les vapeurs/les aérosols.

#### Dispositions générales de l'hygiène industrielle

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Remplacer les vêtements sales.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conserver à l'écart des sources de chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



### **Bande adhesive Anti-Mouches**

Date d'émission: 25.05.2021 Date de révision: 09.08.2021 Page: 4/8

Les locaux de stockage doivent être ventilés.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conserver dans un endroit sec et frais.

Conserver dans l'emballage d'origine.

Protéger de la lumière du soleil, des sources d'ignition et d'inflammation.

Tenir loin de la nourriture et des aliments pour les animaux.

Température de stockage: 0 ÷ +30°C.

Le produit conservé dans les conditions recommandées garde son efficacité pendant 4 ans à partir de la date de fabrication.

Protéger de l'humidité.

Protéger contre le gel.

Lisez la fiche de données de sécurité.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle définies:

Dénomination	Numéro CAS	Valeur limite d'exposition professionnelle						
			8h			court ter	me	Observations
		mg.m <sup>-3</sup>	ppm	fibres par cm <sup>3</sup>	mg.m <sup>-3</sup>	ppm	fibres par cm <sup>3</sup>	Observations
-	-	-	-	-	_	-	-	_

# 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesure d'ordre technique

Les salles de stockage et les postes de travail doivent être ventilés efficacement pour maintenir les concentrations de poussières/vapeurs dans l'air en dessous de leurs valeurs limites.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux / du visage

Non requis dans des conditions normales.

## La protection de la peau

#### **Protection des mains**

En cas de danger, utiliser des gants de protection résistant

Choisir le matériau des gants en fonction du temps de percée, du taux de pénétration et de la dégradation.

#### **Protection corporelle**

Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse dans l'environnement de travail spécifique.

### La protection respiratoire

En cas de ventilation appropriée, la protection respiratoire n'est pas nécessaire.

#### Contrôle de exposition de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts et les eaux souterraines.

# Instructions générales de santé et de sécurité

Suivre de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



#### **Bande adhesive Anti-Mouches**

Date d'émission: 25.05.2021 Date de révision: 09.08.2021 Page: 5/8

**État physique** Matière solide/ bande en papier adhésive avec

arôme alimentaire et l'huile minérale

**Couleur** Non déterminé

**Odeur** Caractéristique selon l'arôme utilisé

Point de fusion/point de congélation

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

Aucune donnée disponible

d'ébullition

Inflammabilité Produit n'est pas inflammable

Limites inférieure et supérieure d'explosion Non déterminé

Point d'éclairAucune donnée disponibleTempérature d'auto-inflammationAucune donnée disponible

Température de décomposition
pH
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Solubilité Insoluble dans l'eau

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité et/ou densité relative Non déterminé

Densité de vapeur relativeAucune donnée disponibleCaractéristiques des particulesn'est pas applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée disponible

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Dans des conditions de stockage et d'utilisation appropriées, le mélange n'est pas chimiquement réactif.

#### 10.2. Stabilité chimique

Dans des conditions de stockage et d'utilisation appropriées, le mélange est chimiquement stable.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données

#### 10.4. Conditions à éviter

Eau, humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas de données

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ils ne se produisent pas dans le cas de l'utilisation prévue.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis..

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



### **Bande adhesive Anti-Mouches**

Date d'émission: 25.05.2021 Date de révision: 09.08.2021 Page: 6/8

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données

#### **Autres informations**

Pas de données

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas de données

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

Les emballages usagés doivent être apportés à une entreprise agréée pour élimination ou réutilisation.

Ne pas stocker avec les déchets municipaux.

Ne pas introduire dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux usées.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1.	Numéro O	NU ou numé	éro d'identification
-------	----------	------------	----------------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



### **Bande adhesive Anti-Mouches**

Date de révision: 09.08.2021 Page: 7/8 Date d'émission: 25.05.2021

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI

14.7.

Non applicable Non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique de ce mélange n'a pas été effectuée.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet des Phrases-H citées dans la rubrique 3

### Procédures de classification selon le règlement (CE) 1272/2008

La fiche a été élaborée sur la base de la fiche technique du fabricant

#### **Formations**

Lisez la fiche de données de sécurité avant utilisation.

Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit connaître les réglementations en matière de santé et de sécurité relatives à la manipulation de produits chimiques

#### **Abbreviations and Acronyms:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

PP: Severe Marine Pollutant

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Le produit décrit dans la fiche de données de sécurité doit être stocké et utilisé conformément aux bonnes pratiques industrielles et dans le respect de toutes les dispositions légales.

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité, basées sur l'état actuel des connaissances, visent à décrire le produit du point de vue de la législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie de certaines propriétés.

Nous ne pouvons faire aucune déclaration ou garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations ou la

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



# **Bande adhesive Anti-Mouches**

 Date d'émission: 25.05.2021
 Date de révision: 09.08.2021
 Page: 8/8

qualité ou les spécifications de tout produit, substance ou mélange dont il est question dans le présent document. Il incombe à l'utilisateur de créer les conditions d'une utilisation sûre du produit et il assume la responsabilité des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation de ce produit.